





## COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 6 août 2020

## DÉPÔTS SAUVAGE DE DÉCHETS : LES SERVICES MUNICIPAUX MOBILISÉS

Un article paru ce jour dans la presse locale met en lumière les dépôts sauvages de déchets, et parfois d'encombrants, dans les forêts de la commune de Hayange. Le chemin du 10 septembre 1944 (qui rejoint la rue Notre-Dame, vers la statue Notre-Dame de Hayange) y est cité.

Monsieur le Maire de Hayange, Fabien ENGELMANN, déplore les nombreuses incivilités et infractions d'abandon de déchets et d'encombrants dans les forêts et lieux isolés de la ville et l'image très dégradée que cela donne de la Ville de Hayange.

Les services techniques municipaux interviennent chaque jour pour nettoyer les rues et les sentiers de la Ville. La complexe politique de collecte des déchets mise en place par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et l'irrespect de quelques administrés leur compliquent leur tâche, les forçant passer parfois plusieurs fois par jour dans les mêmes rues.

La semaine dernière encore, le chemin du 10 septembre 1944 était nettoyé par des agents communaux.

Ces dernières années, les encombrants abandonnés le long de ce chemin piéton très fréquenté ont été à plusieurs reprises enlevés, comme de nombreux autres dans les forêts Hayangeoises.

La Ville de Hayange soupçonne une personne souffrant d'une maladie mentale comme étant responsable du déplacement et de l'abandon de nombreux déchets dans les parcelles forestières et à plusieurs emplacements du centre-ville. Un dossier est actuellement en train d'être constitué à l'encontre de cette personne, notamment à l'aide des caméras de surveillance déjà en place et qui continuent d'être installées au centre-ville dans l'objectif de pouvoir prendre des responsables en flagrant délit.



La complexité des parcelles forestières situées sur le ban de la commune de Hayange rend cependant difficile l'intervention des services techniques municipaux. Certaines parcelles sont communales alors que d'autres peuvent être privées, appartenant à des particuliers, à l'ONF ou encore à la SNCF dans le cas du chemin du 10 septembre 1944.

Les travaux actuellement en cours dans la rue du Général de Gaulle (D952) par les entreprises ENEDIS et GRDF empêchent l'enlèvement de ces déchets qui nous ont été signalés par une habitante le mardi 4 août dernier.

À partir du mardi 11 août prochain, si l'avancement des travaux le permet, une équipe des ateliers municipaux se rendra sur place avec un véhicule pour enlever ces encombrants.

La Ville de Hayange traite les nombreux signalements qui lui parviennent pas téléphone, par courrier et via Facebook avec des réponses adaptées en fonction de la situation (accessibilité du terrain, propriété du terrain, etc.).

Les services techniques municipaux et la police municipale font leur possible pour lutter contre ces pratiques insupportables alors que la Ville dispose de toutes les infrastructures nécessaires pour le traitement des déchets.

Les initiatives citoyennes sont également soutenues par la municipalité de Hayange, comme celle se déroulant le 9 août prochain.

Les personnes prises sur le fait seront sanctionnées selon les dispositions prévues par la loi. Nous poursuivrons nos efforts pour stopper ces pratiques par des patrouilles régulières et l'installation de caméras de vidéosurveillance sur de nombreux points d'accès routiers et piétons.

Hayange, ville amie des animaux. Hayange, ville amie de la nature.

## **Votre Maire, Fabien ENGELMANN**

Conseiller Régional Grand Est



